

Objectif prioritaire :

- **Développer l'offre de service pour les usagers âgés de 12 à 16 ans (TC / retard mental léger évoluant en milieu ordinaire - fin de scolarisation CLIS et UPI)**
- **Développer l'offre de service pour les usagers âgés de 16 à 25 ans (insertion professionnelle)**

Evolution du dispositif

Situation actuelle au 1er janvier 2012 :

L'offre de service du SESSAD se décompose dans les trois dimensions suivantes :

- une section généraliste :

Cette section est destinée à l'accompagnement pour jeunes gens ayant une déficience intellectuelle. A ce titre, afin d'assurer une complémentarité avec le SESSAD de l'APEI de Thonon-Les-Bains, l'agrément est fixé à 6 ans (première année d'école élémentaire). La demande pour les enfants d'âge scolaire élémentaire est constante. Le nombre de places en CLIS est assez élevé dans le secteur et il y a peu de chances que ces dispositifs de l'Éducation nationale augmentent en nombre dans les 5 prochaines années. Il reste donc un nombre important d'enfants en grande difficulté scolaire pour lesquelles une aide médico-sociale est régulièrement sollicitée.

- Une section « Troubles du Comportement » :

La demande concernant les enfants et adolescents ayant des troubles du comportement important ou des troubles de la personnalité est forte dans le secteur.

- Une section destinée à l'accompagnement et à la formation professionnelle :

Il s'agit là, d'accompagnement à l'accès à la qualification et à l'insertion dans le monde du travail, qu'il s'agisse du travail en milieu ordinaire ou en milieu protégé. Cet accompagnement concerne des jeunes gens dont les troubles sont divers et qui se manifestent soit par un manque de compétences cognitives soit par un manque de compétences sociales qui les empêchent d'accéder à la formation ou qui les en excluent. Il s'agit alors soit de soutenir un projet soit d'aider à le construire. Cette expertise d'aide à l'orientation pour les publics à besoins éducatifs particuliers n'est pas encore suffisamment développée dans les dispositifs de droit commun aussi cela peut-il permettre au SESSAD OVE de se positionner comme ressource auprès de ceux-ci.

SESSAD 32 places	Généraliste 16 places
	Insertion Pro. 11 places
	TC 5 places

NB : la répartition par « section » au sein du SESSAD n'est qu'indicative. Seule sert de base de référence le nombre total de jeunes accueillis soit 32.

Situation finale visée :

L'agrément reste inchangé.

Fiche(s) Action(s) de référence

Fiches Actions dans lesquelles s'inscrit le SESSAD dans le cadre d'une dynamique associative commune à tous les ESSMS :

- Fiche Action 2-4 : Repenser la gouvernance d'OVE
- Fiche Action 3-1 : Consolider le partenariat avec l'Education Nationale (E.N) favorisant la prise en charge précoce de l'utilisateur
- Fiche Action 3-2 : Étendre les coopérations avec le secteur sanitaire
- Fiche Action 3-3 : Développer la promotion et l'éducation à la santé dans tous les ESSMS
- Fiche Action 4-1 : Développer la pratiques des entretiens individuels d'activité au sein de tous les ESSMS d'OVE
- Fiche Action 4-2 : Renforcer et consolider les compétences des professionnels à travers le développement de formations « dédiées CPOM »
- Fiche Action 4-3 : Développer les formations par le biais d'une offre FOAD (Formation Ouverte et/ou A Distance)
- Fiche Action 4-4 : Accroître le niveau d'emploi de salariés handicapés ou assimilés
- Fiche Action 4-5 : Développer des colloques afin de favoriser l'intelligence collective
- Fiche Action 5-1 : Décliner la Gestion Des Risques dans le secteur médico-social
- Fiche Action 5-2 : Perfectionner la gestion des situations d'exception

- Fiche Action 6-1 : Engager les ESSMS dans une logique de développement durable
- Fiche action 6-2 : S'engager dans les procédures d'évaluation interne et d'évaluation externe
- Fiche Action 6-3 : Optimiser l'accompagnement des usagers en mobilisant le système d'information OVE
- Fiche Action 6-4 : Améliorer la performance des ESSMS en exploitant le tableau de bord SAGES, l'entrepôt de données Gestetab 2 et en les faisant évoluer en SIAD (Système Informatisé d'Aide à la Décision)
- Fiche Action 6-5 : Management de l'information

Fiches Actions dans lesquelles s'inscrit le SESSAD dans le cadre d'actions et moyens spécifiques :

- Fiche Action 1-4-1 : Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des adultes

Actions

- Maintenir l'offre de service en direction des publics (enfants et adolescents) à troubles du comportement
- Maintenir l'offre de service en direction des adolescents (au delà de 16 ans et après 20 ans) ayant besoin d'un accompagnement soit pour un retour vers une formation professionnelle, soit pour un maintien dans un processus de formation professionnelle

Moyens

- A moyens constants
- Réorganisation de l'organigramme existant :
 - développement des savoir-faire dans l'accompagnement méthodologique
 - développement des savoir-faire dans l'analyse des besoins

Calendrier

Sur la durée du CPOM

Indicateurs

Cf Fiche Action 6-6 : Indicateurs du CPOM Unique